

## **POLITIQUE MUNICIPALE CONCERNANT LA CARTE CITOYENNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la carte citoyenne est un outil permettant d'identifier les gens ayant droit aux services municipaux offerts par la municipalité de La Macaza à ses résidents;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de clarifier les règles d'admissibilité à la possession d'une carte citoyenne;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Therrien

**D'ADOPTER** une politique concernant la carte citoyenne stipulant ce qui suit :

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX ET OBJECTIFS DE LA CARTE CITOYENNE**

La municipalité de La Macaza souhaite offrir à ses citoyens, de façon prioritaire et parfois exclusive, divers services municipaux et diverses activités abordables. Pour ce faire, l'identification officielle des citoyens est parfois nécessaire, particulièrement lorsque des tarifs différents sont appliqués aux résidents de la municipalité et aux gens de provenance de l'extérieur de celle-ci. Dans un tel contexte, la seule carte acceptée pour identifier les citoyens de La Macaza est la carte citoyenne.

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES**

Tout citoyen respectant les critères d'admissibilité peut se procurer une carte citoyenne en se présentant à la bibliothèque durant les heures normales d'ouverture.

#### Personnes admissibles :

- Les personnes habitant à temps plein à La Macaza en y étant propriétaire ou locataire ainsi que leur conjoint(e) ou leur(s) enfant(s);
- Le(s) propriétaire(s) d'une résidence secondaire à La Macaza ainsi que leur(s) enfant(s) mineur(s) et leur conjoint(e);
- Les personnes détentrices d'une procuration signée par un locataire à temps plein ou par un propriétaire attestant que ladite personne réside à temps plein à La Macaza.

#### Documents reconnus pour l'émission ou le renouvellement d'une carte citoyenne :

- Un permis de conduire valide indiquant une adresse de résidence à La Macaza;
- Un bail accompagné d'une autre pièce d'identité reconnue comportant une photo (permis de conduire, assurance maladie...).
- Un compte de taxes municipales accompagné d'une autre pièce d'identité reconnue comportant une photo (permis de conduire, assurance maladie...).



- Une facture récente de téléphone, d'internet ou d'Hydro-Québec indiquant le nom de la personne et une adresse à La Macaza accompagnée d'une autre pièce d'identité reconnue comportant une photo (permis de conduire, assurance maladie...).

## **RENOUVELLEMENT**

Tous les deux ans, le détenteur d'une carte citoyenne doit se présenter à la bibliothèque avec l'un ou l'autre des documents reconnus afin de renouveler sa carte. Un autocollant est alors apposé à l'arrière de sa carte citoyenne.

Lorsqu'une carte de la bibliothèque est renouvelée, elle devient automatiquement une carte citoyenne avec photo donnant ainsi accès à son détenteur à tous les privilèges supplémentaires octroyés par cette dernière. Un (ou une combinaison de) document(s) reconnu(s) est (sont) alors exigé(s).

## **PHOTO**

Tout citoyen de 5 ans ou plus doit avoir une photo sur sa carte citoyenne. Celle-ci est prise lors de l'émission de la carte citoyenne à la bibliothèque.

Lorsqu'ils atteignent 12 ans, les enfants doivent prendre une nouvelle photo lors du renouvellement de leur carte citoyenne.

Tous les 10 ans, les détenteurs d'une carte citoyenne qui ont 18 ans ou plus doivent prendre une nouvelle photo lors du renouvellement de leur carte citoyenne.

## **COÛT**

Tout citoyen peut se procurer une carte citoyenne gratuitement. Le renouvellement de la carte citoyenne est également gratuit. Lorsqu'une carte citoyenne est perdue ou volée, son détenteur doit déboursier un montant de 10 \$ pour s'en procurer une nouvelle.

*(S) Céline Beauregard*

Céline Beauregard, Mairesse

*(S) Jaques Brisebois*

Jacques Brisebois, Directeur général